

# L'examen d'entrée sélectionne aussi les plus favorisés

UNIVERSITÉ Des études alimentent la thèse de Jean-Claude Marcourt

► L'examen d'entrée réduit-il l'accès des moins nantis à l'université ?

► Non, selon un professeur de Gand. Incontestablement oui, selon une étude francophone !

La question désormais n'est plus de savoir s'il y aura un filtre à l'entrée des études de médecine mais bien de s'entendre sur la forme que pourrait prendre ce filtre. A la demande de Maggie De Block, Jean-Claude Marcourt s'est en effet engagé à réduire la pléthore de candidats médecins.

Notons bien le choix des mots cependant, l'engagement porte sur « un filtre effectif aux études de médecine et de sciences dentaires », pas sur un « examen d'entrée ». Pourquoi ? Parce que Jean-Claude Marcourt le répète à l'envi, « face aux écarts de niveau à la sortie des études secondaires, un examen d'entrée ne laisse pas à chacun les mêmes chances ».

Vrai ? Des voix se sont élevées ces dernières semaines à ce propos. « En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est en faculté polytechnique (où l'on n'accède que par un examen d'entrée) qu'il y a le plus de boursiers et d'étudiants assistés pour situation sociale difficile. L'argument social ne tient donc pas la route ! » assure depuis l'hôpital Erasme (ULB) le professeur Elie Cogan. « Il ne faut pas confondre le libre accès avec le fait de donner les meilleures chances à tout jeune de pouvoir accéder à des études uni-

versitaires ». Et « donner les meilleures chances » c'est, à l'instar de ce que propose le député MR Jacques Brotchi, offrir aux jeunes qui auraient échoué au test d'entrée, une année préparatoire aux sciences de la santé.

Le docteur Cogan se base en fait sur une étude réalisée voici huit ans par le professeur Freddy Brackx, de l'université de Gand.

« L'examen d'entrée en faculté polytechnique a eu un impact social important, assurait-il lors d'un colloque sur le sujet à la Fondation universitaire. Il n'implique pas de filtre social négatif, au contraire ! La réussite de l'examen d'entrée a été vue par de nombreux étudiants et leurs parents comme une sorte d'assurance de réussite (dans ces études, le taux de réussite flirte avec les 80 %) face aux études universitaires. En conséquence, la stratification sociale de la population de l'étudiant dans les facultés d'ingénieurs reflète mieux la société dans son ensemble » (NDLR : alors que les couches favorisées de la population sont surreprésentées à l'université).

La thèse se vérifie-t-elle en fédération Wallonie-Bruxelles ? Pas du tout, si l'on en croit les chercheurs Catherine Vermandele (ULB), Charles Plaigin (ULB), Vincent Dupriez (UCL), Christian Maroy (UCL), Maud Van Campenhoudt (Girsef) et Dominique Lafontaine (ULG) dans une étude (1) qui contredit de manière limpide la situation flamande. Ils démontrent que la filière en sciences de l'ingénieur est celle où le niveau d'étude des

parents est le plus élevé : plus d'un étudiant sur deux a ses deux parents diplômés du supérieur ! Par ailleurs, les sciences de l'ingénieur sont aussi celles où le taux d'étudiants n'ayant aucun parent diplômé du supérieur est le plus faible (environ 14 %) et où le nombre de boursiers est également le plus faible (18 %) ! « Les deux domaines d'études les plus

« élitistes » sont ceux de sciences de l'ingénieur et des sciences économiques et de gestion, pour les filles comme pour les garçons », concluent les chercheurs ! ■

ÉRIC BURGRAFF

(1) « Profil des étudiants entamant des études universitaires et analyse des choix d'études ». Cahiers de recherche en éducation et formation, avril 2010.

## EN BREF

### A chacun son filtre

Quel filtre imposer à l'entrée des facs de médecine ?

Certains doyens de fac plaident pour un examen d'entrée pur et dur à la flamande. D'autres préconisent une épreuve très sélective à l'issue de la première année, d'autres encore verraient bien un filtre sévère au terme des trois premières années. Le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium) - longtemps opposé à tout filtre - a revu sa position pour débloquent le dossier : il préconise, lui, un examen sélectif lors de la session de janvier. Tous demandent une année de remédiation-préparation.

E.B.

# Les détails de l'accord selon De Block

On l'a dit, il a suffi d'une note détaillée de Maggie De Block confirmant ses engagements oraux de vendredi dernier, pour que Jean-Claude Marcourt se décide lui aussi à prendre la plume, débloquant ainsi le dossier Inami. Détails de l'accord selon Maggie.

**La Flandre aussi est concernée** En 2018, à l'expiration du mécanisme de « lissage » actuel (qui permet de puiser dans les futurs quotas les numéros du moment), on devrait compter 1.469 diplômés surnuméraires francophones mais aussi 526 néerlandophones.

**Le job des communautés** « Les entités fédérées doivent faire un premier pas en instaurant un système efficace qui garantira, à partir de l'année 2015-2016, que le nombre d'étudiants qui entament la formation n'excède pas le nombre d'étudiants qui pourront aller jusqu'à son terme ». On ne peut être plus clair...

Les entités ont l'obligation de mettre en place un filtre dont « l'efficacité doit être démontrable ». Elles doivent en outre faire en sorte de respecter les maxima pour certaines sous-spécialités de manière à combler les branches en pénurie. De Block indique clairement que les étudiants surnuméraires seront ainsi

orientés vers les secteurs où il y a carence de médecins.

**Le job des doyens** Les doyens vont délivrer les attestations Inami aux étudiants qui termineront leurs études en 2015 mais également, et c'est le plus important, durant les années suivantes jusqu'en 2020 (y compris donc les étudiants qui sont actuellement en première).

**Le job de Maggie** Pour absorber les étudiants excédentaires, la ministre de la Santé adaptera le règlement de lissage au-delà de 2018. Deux choses essentielles : il est prolongé pour la période 2019-2028 (les numéros Inami dont on a besoin d'ici 2020 pour les diplômés excédentaires seront puisés dans les quotas de cette période). Par contre, à partir de 2021 (quand donc tous les étudiants actuels seront diplômés) il ne sera plus question de lissage pour absorber les étudiants excédentaires.

**Le cadastre** Maggie De Block s'engage à faire bosser son administration pour qu'elle sorte très rapidement un cadastre de la force médicale. En la matière, il y a extrême urgence : c'est ce cadastre qui permettra de planifier

précisément le volume d'étudiants qui seront autorisés à poursuivre un cursus de médecine. On sait déjà que le travail sera impossible à finaliser pour septembre 2015 (voire 2016). Aussi la ministre propose de répartir des quotas 2019-2020 (1.230 médecins pour tout le pays dont 492 pour la Communauté française) augmentés de 15 % pour compenser les abandons en cours d'études. Attention toutefois, le nombre de médecins fixé par ce cadastre sera réduit chaque année d'un huitième entre 2021 et 2028 pour compenser le « cadeau » de décembre 2014.

**Le cadastre encore** Le cadastre finalisé sera bien la base solide pour définir les futurs quotas (à la hausse). La commission de planification (qui détermine les nombres par spécialité) devra rendre une épure plus affinée que le système actuel. Elle devra tenir compte des changements démographiques dans la population et dans la profession (féminisation), de l'afflux d'étudiants étrangers, des pénuries par spécialité, ces pénuries devant être affinées du point de vue géographique. Tout ce que les francophones demandaient ! ■

E. B.